Appel d'offres FFS

1. La Fédération Française de Surf

La Fédération Française de Surf est une association déclarée, régie par la loi du 1er juillet 1901, fondée en 1964. La Fédération Française de Surf (FFS) a reçu la délégation de pouvoir du Ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Vie Associative, dans le but d'organiser, de développer et de réglementer en métropole comme dans les DOM TOM la pratique du surf-riding et de ses disciplines associées.
Ces disciplines associées sont :

- le longboard
- le bodyboard
- le kneeboard
- le skimboard
- le bodysurf
- le surf Tandem
- le Stand Up Paddle

La Fédération Française de Surf est reconnue par le Comité International Olympique, le Ministère de la Jeunesse et des Sports et de la vie associative. Garante des valeurs du surf et de sa culture, la FFS poursuit les missions suivantes. Elle compte 17 600 licenciés.

1.1. Développer et organiser la pratique du surf auprès du plus grand nombre

Grâce à un enseignement de qualité
Soutenue par ses ligues et comités régionaux, ses Clubs et des Ecoles labellisées Ecole Française de Surf (E.F.S.), la Fédération Française de Surf assure la pérennité d'un Surf français de qualité. Elle œuvre plus particulièrement :

- Au suivi des clubs et des écoles engagés dans le respect de la charte : gestion des licences…
- A favoriser l'implantation des Clubs et Ecoles ;
- A la mise en place d'une architecture cohérente de formation des cadres, des éducateurs et des juges ;
- La FFS dirige, coordonne, aide et contrôle les activités des associations : Comités, Clubs et Ecoles, relais de formation et d'information qui mettent en œuvre la politique fédérale.

Grâce à ses engagements
La FFS a pour mission d'agir, partager et éduquer :

- Par le biais d'Eco Surf, la FFS sensibilise les surfeurs à la protection de l'environnement. L'océan est indispensable à la survie de l'être humain, or l'homme le dégrade, le pollue… Par ses actions, Eco Surf fait connaître au grand public les caractéristiques du milieu marin, la faune et la flore, afin qu'il identifie ses richesses pour mieux les respecter ;
- La FFS coordonne aussi Surf Insertion et Handi Surf , deux associations qui visent à restaurer le lien social par l'initiation et la découverte des joies de la glisse à des populations qui n'en n'ont pas la possibilité, (jeunes défavorisés, personnes handicapées).

Ainsi, la Fédération Française de Surf se veut avant tout éducatrice en faisant découvrir au grand public le plaisir de la glisse et l'épanouissement de ses pratiquants.

1.2. Organiser, encadrer et promouvoir le haut niveau

Les compétitions
Appuyée par les comités et les ligues, la FFS organise annuellement et pour chaque discipline des compétitions sur le territoire national, telles que :

- Les compétitions fédérales : Compétitions départementales, régionales et nationales (Coupes de France, Championnats de France, Festisurf) ;
- Les compétitions internationales : Championnat d'Europe, Championnat du Monde, Compétitions pros WQS ;
- L'objectif pour la FFS étant de créer un contexte favorable à la réussite des meilleurs sportifs nationaux.

La Formation
La FFS met en place un dispositif d'entraînement, d'accompagnement et de soutien des athlètes par la création de filières :

- L'accès au Haut Niveau : sections sportives dans les lycées et les collèges.
- Le Haut Niveau : assuré par le Pôle France de Biarritz et les 4 Pôles espoirs (Aquitaine, Bretagne, Guadeloupe, La Réunion).

Ces centres d'entraînements permettent aux athlètes de réaliser à la fois leur projet scolaire et leur projet sportif. La FFS assure ainsi l'encadrement et le suivi des sportifs des équipes de France Open, Espoir et Junior, vitrines du surf Français. Tous ces sportifs véhiculent l'image de la France au sein de l'Elite Internationale du Surf et de ses disciplines associées.

2. Contexte et enjeux de la consultation

2.1. Contexte

Plusieurs éléments importants impactent le surf français :

- Paris recevra les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 ;
- Le surf sera sport additionnel aux Jeux Olympiques de Tokyo en 2020 ;
- La France est championne du monde par équipe en titre, à l'occasion d'un championnat du monde réussi ayant eu lieu à Biarritz en mai dernier ;
- Nous constatons un boom de pratiquants libres dans de nombreux sports outdoor, et notamment en surf. Les études parlent de près de 700 000 pratiquants occasionnels ;
- Le nombre de clubs de surf est en forte croissante. Ceci nécessite une structuration et un maillage cohérents et au service des pratiquants et des licenciés.

2.2. Enjeux

2.2.1. Enjeux sportifs

L'objectif principal de la fédération en terme de haut niveau est d'amener les athlètes de l'équipe de France dans les meilleures conditions aux Jeux Olympiques de Tokyo en 2020, ainsi qu'aux prochaines échéances mondiales.
Pour y parvenir, a été mis en place un Programme d'accession au Haut Niveau et un Programme d'Excellence sportive. Nos besoins désormais concernent notamment la diffusion de ces

programmes et actions auprès des structures d'entraînements identifiées et par la formation aux outils des entraîneurs référents.

En particulier,

- L'accentuation sur la détection et la formation des féminines, pour développer la pratique de masse, et l'orientation vers la pratique compétitive et le haut niveau. (Pôles Espoir de La Réunion et de Guadeloupe, Pré-filière de Martinique, et de Nouvelle Calédonie.)
- L'accompagnement à la formation athlétique du Stand Up Paddle, discipline reconnue comme potentiellement olympique dans un avenir proche.

2.2.2. Enjeux économiques

Les enjeux économiques sont nombreux :

- Développement de l'audience de la fédération
- Fidélisation des publics,
- Promotion des produits merchandising
- Mise en avant des sponsors et partenaires en France et à l'international,

2.2.3. Cibles

Les cibles prioritaires sont :

- Les clubs
- Les éducateurs
- Les licenciés
- Les pratiquants libres et plus généralement le grand public
- Les sponsors et les partenaires.

3. Expression des besoins

La FFS souhaite ainsi se doter d'une plateforme numérique et recherche, pour ce faire, un prestataire permettant la mise à disposition d'outils de formation, de développement et de performance auprès des acteurs et des structures du réseau fédéral. Les objectifs sont ainsi de permettre

- l'utilisation des nouvelles technologies pour dynamiser le développement et l'amélioration des structures et les échanges entre les formateurs et cadres fédéraux ;
- de faciliter la vie des clubs notamment dans leur structuration et fonctionnement ; dans leurs communication et relations institutionnelles.

Cette plateforme numérique de formation à destination des clubs et de leurs cadres aura également un volet grand public, permettant de mettre en place des outils pédagogiques pour tous les pratiquants.

Le prestataire devra donc développer :

- **une solution de gestion et de développement des clubs et des écoles labellisées EFS : prise de licence en ligne, suivi de la vie du licencié, organisation de la vie du club, aide à la gestion quotidienne. Cette solution devra prévoir un canal de diffusion des contenus techniques et pédagogiques de la FFS (vidéos, fiches conseils) à destination des clubs, des écoles labellisées et de leurs éducateurs. L'ensemble de ces éléments permettant de constituer une**

bibliothèque pédagogique à destination de l'ensemble de l'encadrement diplômé fédéral.

- **une application à destination de tous les pratiquants de surf et des disciplines de la fédération (handisurf, paddle, bodysurf…) visant à permettre la rencontre des pratiquants, les échanges, le partage des informations sur les spots et la météo, et promouvant la valeur ajoutée de la fédération (contenus pédagogiques et assurance notamment).**

Le prestataire principal pourra s'appuyer si nécessaire sur des solutions déjà existantes ou expérimentées dans d'autres sport. La liste des services évoqués ci-avant n'est pas exhaustive, les propositions les plus complètes pour faciliter la vie des clubs et des pratiquants seront appréciées.

4. Modalités de réponse

Les réponses, aussi complètes, claires et précises que possible (y compris dans les modalités financières), devront être adressées avant le lundi 6 novembre 18h00 à l'adresse mail suivante : charlesbride@surfingfrance.com

Les candidats retenus seront conviés à un oral qui aura lieu le jeudi 9 novembre à Paris.

La FFS se réserve le droit de ne choisir aucun candidat, et ce à tous les stades de la sélection.